** Année 1958-1959. — N° 11 S. Le Numéro : 20 francs. Mercredi 13 Mai 1959 **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DU SENAT :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6e SEANCE

Séance du Mardi 12 Mai 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 131).
2. — Excuse et congés (p. 131).
3. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 131).
4. — Communication du Conseil Constitutionnel (p. 132).
5. — Représentation du Sénat à des organismes extraparlementaires (p. 132).
6. — Dépôt de propositions de résolution (p. 132).
7. — Propositions de la conférence des présidents (p. 133).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 133).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures cinquante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 6 mai a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGES

M. le président. M. Eugène Romaine s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Yves Estève, le général Jean Ganeval, Jacques Boisrond et André Boutemy demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces congés sont accordés.

— 3 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. — « M. Léon David demande à M. le ministre de l'agriculture :

« 1° Quelles mesures il compte prendre pour pallier les difficultés que rencontre la viticulture pour l'écoulement et la mévente des vins ;

« 2° Quelles mesures il compte prendre pour faciliter la vente des fourrages de Crau (Bouches-du-Rhône) ;

« 3° Quelles mesures il compte prendre pour faire participer les organisations professionnelles des fruits et légumes à l'élaboration et à la mise en train du troisième plan d'équipement. » (N° 4).

II. — « M. Yvon Coudé du Foresto demande à M. le ministre de l'agriculture de définir la politique agricole du Gouvernement face à l'évolution de l'agriculture et à la grave crise que traverse celle-ci. » (N° 5).

Conformément aux articles 72 et 73 du règlement provisoire, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date des débats aura lieu ultérieurement.

— 4 —

COMMUNICATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil Constitutionnel, j'ai reçu du Conseil Constitutionnel avis du dépôt des protestations dirigées contre les élections sénatoriales dans certains départements.

Acte est donné de cette communication.

La liste de ces protestations sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

REPRESENTATION DU SENAT A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. le Premier ministre demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un de ses membres en vue de le représenter au sein de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, en application de l'article 2 de la loi du 6 avril 1876 modifié par l'article 1er de la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.

Conformément à l'article 9 du règlement provisoire, la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation m'a fait connaître le nom du candidat qu'elle propose.

La nomination du représentant du Sénat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance, dans les conditions fixées à l'article 10 du règlement provisoire.

J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jacques Soustelle, ministre délégué auprès du Premier ministre, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de deux de ses membres, en vue de le représenter au sein de la commission économique et sociale de l'Organisation commune des régions sahariennes, en application de l'article 5 du décret n° 59-453 du 21 mars 1959.

Conformément à l'article 9 du règlement provisoire, j'invite la commission des affaires économiques et du plan et la commission des affaires sociales à présenter chacune une candidature.

Les représentants du Sénat seront désignés ultérieurement dans les conditions fixées à l'article 10 du règlement provisoire.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jacques Duclos, Georges Marrane, Adolphe Dutoit, Léon David et des membres du groupe communiste et apparenté une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la retraite du combattant et à modifier en conséquence l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1371 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 41, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Jacques Duclos, Georges Marrane, Adolphe Dutoit, Léon David et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la proportionnalité des pensions d'invalidité de guerre.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 42, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Georges Cogniot, Jacques Duclos, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Mme Jeannette Vermeersch et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir et préserver la laïcité de l'école.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 43, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Antoine Courrière, Georges Brégégère, Léon Messaud et des membres du groupe socialiste et apparentés, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 44, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Georges Rougeron et Fernand Auberger, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'aménagement de la liaison routière Bordeaux-Genève.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 45, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du plan. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Eugène Lechat, Laurent Botokeky, Gaston Defferre et des membres du groupe socialiste et apparentés, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant amnistie en faveur des condamnés politiques à la suite des évènements de 1947 dits « rébellion malgache ».

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 46, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Jacques Duclos, Mme Jeannette Vermeersch et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement: 1° à majorer de 20 p. 100 les diverses allocations de vieillesse; 2° à calculer les pensions de vieillesse de la sécurité sociale sur la base de 50 p. 100 du salaire moyen après trente années de versement; 3° à élever de 20 p. 100 les plafonds de ressources annuelles prévus pour l'octroi des diverses allocations vieillesse.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 47, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Jeannette Vermeersch, MM. Jean Bardol, Jacques Duclos, Adolphe Dutoit et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de résolution ten-

dant à inviter le Gouvernement à abroger l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 édictant le remboursement des frais pharmaceutiques uniquement pour la fraction excédant 3.000 francs par semestre et par assuré.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 48, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Charles Naveau, Emile Durieux, Roger Lagrange et des membres du groupe socialiste une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 relatif au prix des baux à ferme.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 49, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Jeannette Vermeersch, MM. Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Georges Marrane et des membres du groupe communiste et apparenté une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à relever les prestations familiales de 20 p. 100.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 50, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 7 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose au Sénat de se réunir:

A. — Le mercredi 27 mai 1959:

A quinze heures, pour une réunion de la conférence des présidents;

A seize heures, en séance publique:

1° Election d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations;

2° Examen d'une proposition de résolution tendant à compléter le règlement provisoire du Sénat.

B. — Le jeudi 28 mai 1959, en séance publique:

Eventuellement, communication du Gouvernement sur les problèmes du Sahara et débat sur cette communication.

Il n'y a pas d'opposition ?...

(*Ces propositions sont adoptées.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici, en conséquence, quel serait l'ordre du jour de la séance publique qui vient d'être fixée au mercredi 27 mai, à seize heures:

Scrutin pour l'élection d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

(Application de l'article 2 de la loi du 6 avril 1876 modifiée par l'article 1er de la loi du 17 janvier 1948.)

(*Ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement provisoire du Sénat. Il sera ouvert pendant une heure.*)

Discussion d'une proposition de résolution tendant à compléter le règlement provisoire du Sénat.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat.

HENRY FLEURY.

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 6 mai 1959.

Page 124, 2e colonne, 1er alinéa, proposition de résolution n° 30:
Au lieu de: « renvoyée à la commission des affaires sociales »,
Lire: « renvoyée à la commission des affaires économiques et du plan ».

Page 126, 1re colonne:
9e ligne, **au lieu de:** « Jean Berthoin », **lire:** « N... ».
19e ligne, **au lieu de:** « Edmond Michelet », **lire:** « N... ».
36e ligne, **au lieu de:** « Roger Houdet », **lire:** « N... ».

Communications faites au Sénat par le Conseil Constitutionnel.

En application de l'article 31 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil Constitutionnel, le Conseil Constitutionnel a informé M. le président du Sénat qu'il a été saisi des requêtes suivantes:

Requête présentée le 6 mai 1959 par M. Benhamou contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 26 avril 1959 dans le département de l'Allier et à la suite desquelles M. Auberger a été proclamé élu.

Requête présentée le 11 mai 1959 par MM. Dutremblay (Agenor) et Rossolin (Pierre) contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 26 avril 1959 dans le département de la Réunion et à la suite desquelles MM. Repiquet et Isautier ont été proclamés élus.

En outre, le Conseil Constitutionnel a informé M. le président du Sénat qu'il a été avisé par télégramme du dépôt de protestations contre les élections de MM. Bernier et Toribio dans le département de la Guadeloupe.

Propositions de la conférence des présidents.

Mercredi 27 mai 1959:

Quinze heures: conférence des présidents.

Seize heures:

Election d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Examen d'une proposition de résolution tendant à compléter le règlement provisoire du Sénat.

Jeudi 28 mai 1959:

Eventuellement, communication du Gouvernement sur les problèmes du Sahara et débat sur cette communication.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 MAI 1959

(Application des articles 69 à 71 du règlement provisoire.)

2. — 12 mai 1959. — **M. Michel Champleboux** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il a l'intention de prévoir au budget de 1960 le rétablissement des crédits concernant le fonds d'investissement routier pour les tranches départementale, vicinale, rurale et urbaine.

3. — 12 mai 1959. — **M. Joseph Raybaud** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** de bien vouloir lui donner les raisons pour lesquelles le centre hospitalier de Nice n'est pas encore élevé à la classe régionale, et ce malgré l'avis favorable datant déjà de plusieurs années de la commission ministérielle compétente.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 MAI 1959

Application des articles 67 et 68 du règlement provisoire ainsi conçus:

« Art. 67. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 68. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu intégral de débats; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

126. — **M. Fernand Auberger** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui faire connaître si un conseiller municipal a la possibilité, au point de vue administratif, d'exécuter pour le compte de sa commune, en qualité d'auxiliaire, des travaux de voirie rétribués à l'heure.

127. — 12 mai 1959. — **M. Gérald Coppenrath** expose à **M. le Premier ministre** que les décrets d'application de la loi-cadre du 23 juin 1956 — ainsi l'article 53 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 pour la Polynésie française — ont prévu la faculté pour le chef du territoire d'appeler l'assemblée territoriale à se prononcer en seconde lecture sur les délibérations prises par cette dernière ou sa commission permanente, lorsqu'il estime qu'elles ne satisfont pas à l'intérêt général et à la bonne administration du territoire. Il lui demande: 1° si la commission permanente peut connaître de la deuxième lecture d'une délibération prise soit par l'assemblée plénière, soit par elle-même, en admettant qu'elle ait reçu délégation pour ce faire; 2° si le chef du territoire peut rendre partiellement exécutoire une délibération dont il n'aurait demandé la deuxième lecture que pour partie.

128. — 12 mai 1959. — **M. Joseph Raybaud** demande à **M. le Premier ministre** si en raison des protestations formulées au sujet de la mise en place du nouveau régime des commissions administratives des hôpitaux et des hospices, il ne lui paraît pas souhaitable, au préalable, de consulter les associations représentatives des collectivités locales: l'association des présidents des conseils généraux et l'association des maires de France.

129. — 12 mai 1959. — **M. Joseph Raybaud** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** de bien vouloir lui préciser dans quelles conditions et sur la présentation de quels titres sont désignés les membres du conseil supérieur de la santé publique.

130. — 12 mai 1959. — **M. Joseph Raybaud** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne serait pas opportun devant le flot inquiétant des demandes de naturalisation de placer le service chargé de les instruire sous l'autorité du ministre de l'intérieur dont relève le séjour en France des étrangers.

131. — 12 mai 1959. — **M. Arthur Lavy** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le montant de l'allocation compensatrice instituée par la loi de finances du 24 mai 1951 (art. 74) ne peut être déterminé pour les habitations à bon marché ou les habitations à loyer modéré construites après le 1er septembre 1939. Certaines personnes habitant ces locaux et remplissant les différentes conditions prévues pour ouvrir droit à l'allocation compensatrice des augmentations de loyers ne peuvent pas en bénéficier, le législateur n'ayant pas visé ces habitations à loyer modéré. Il lui demande quelles solutions sont envisagées pour venir en aide à cette catégorie de personnes.

132. — 12 mai 1959. — **M. Jean Deguise** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les contrôles et vérifications concernant l'essence détaxée à usage agricole qui ont eu lieu dans le département de l'Aisne par l'administration des douanes sur l'ordre des services du ministère des finances. A l'heure présente, plus des deux tiers des fermes ont été visitées systématiquement avec emploi de méthodes ressemblant à des perquisitions, ce qui ne s'était jamais vu auparavant et, par conséquence, est interprété par de nombreux exploitants comme une vexation inadmissible. Il lui demande: 1° la liste des départements où un tel contrôle domiciliaire a eu lieu ou est en cours; 2° dans l'hypothèse où ces vérifications et enquêtes seraient spéciales à certains départements, quelles sont les raisons pour lesquelles il existe en France des mesures de contrôle discriminatoires à ce sujet. Par ailleurs, il désirerait connaître les intentions ultérieures des ministères intéressés.

133. — 12 mai 1959. — **M. André Fosset** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que depuis 1950 une prime de rendement a été accordée aux agents de la fonction publique. Cet avantage est attribué dans les administrations centrales aux agents titulaires appartenant aux différentes catégories du personnel administratif et du personnel de service. Il a été admis que l'application de ces mesures serait étendue aux agents des diverses collectivités parisiennes. Cependant, en ce qui concerne ces derniers, seuls les agents des catégories supérieures (directeurs à secrétaires d'administration) en bénéficient. Entre les agents de l'Etat et les agents des collectivités parisiennes appartenant aux catégories les moins élevées des actuelles indiciaires, existe en conséquence une inégalité flagrante. Il lui demande s'il n'est pas envisagé de mettre fin à une telle anomalie.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.